



## Amende tribunal de police

-----  
Par GREGOIRE

Bonjour,

J'ai reçu une SATD pour une amende du tribunal de police, toutefois est-il légal de faire cela alors que la notification n'est toujours pas faite.

En effet j'ai été contacté par la police pour aller signer cette décision ALORS que j'ai déjà été saisi il y a plus de 15 jours.

Bien à vous.

G.M